

Gouvernance et co-construction du projet

Le pilotage du Projet Grand Site de France est assuré par les intercommunalités en lien étroit avec les services de l'État et en association avec l'ensemble des acteurs du marais : élus, propriétaires de marais, agriculteurs, ostréiculteurs, pêcheurs, chasseurs, protecteurs de l'environnement, professionnels du tourisme, habitants...

Des groupes de travail thématiques sont régulièrement constitués pour aborder collectivement les sujets et nourrir le projet.

Un Parlement du marais est réuni chaque année pour valider les grandes orientations et les étapes du projet.



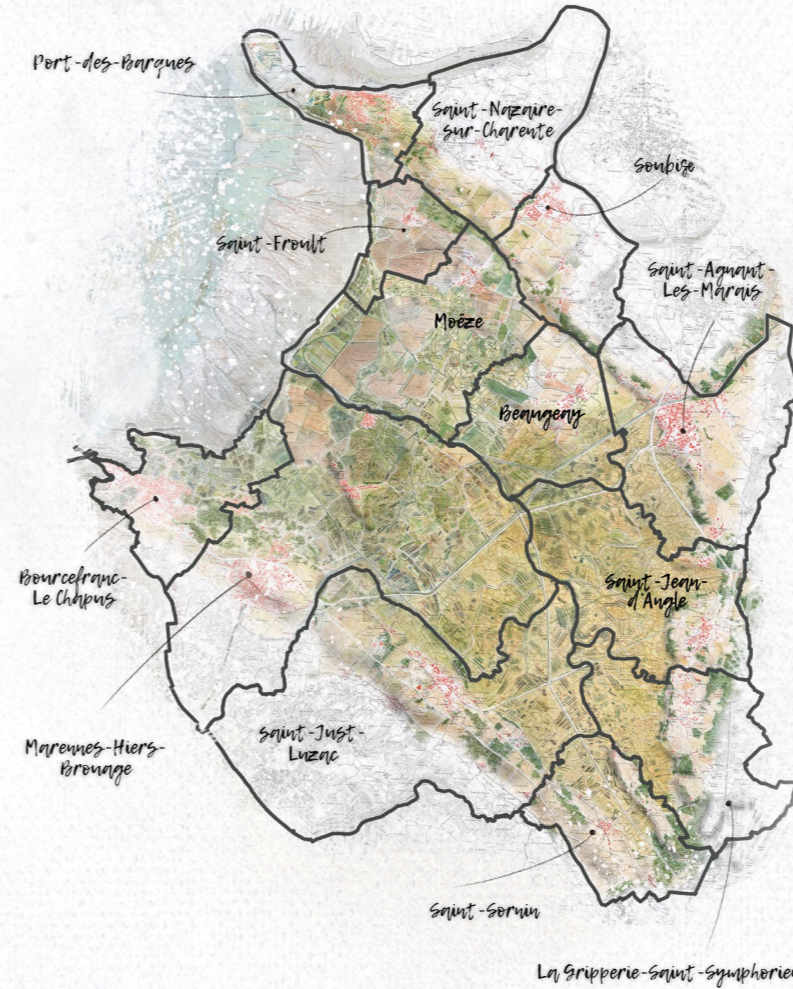
PROJET GRAND SITE DE FRANCE MARAIS DE BROUAGE

Valoriser un territoire de vie

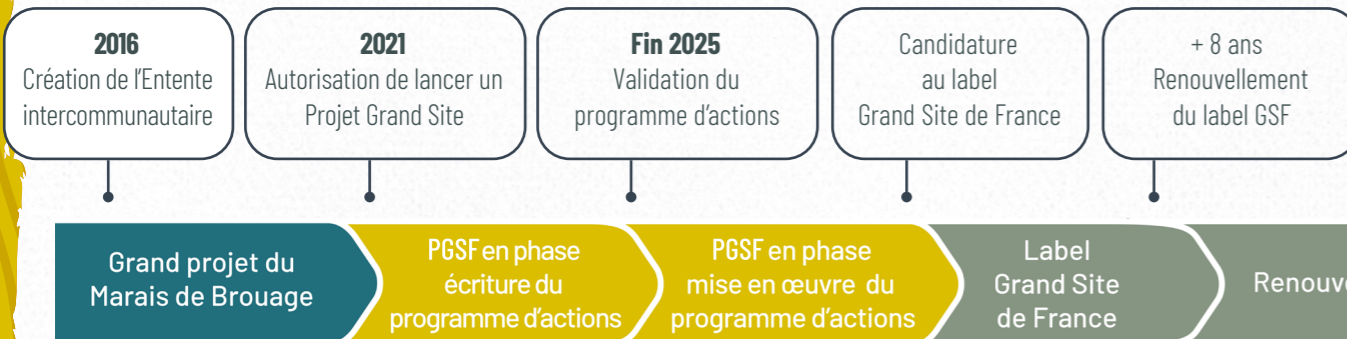
« Sublime ou pittoresque, grandiose ou intimiste, subjuguant ou apaisant, chaque Grand Site dégage un "esprit" qui lui est propre. »
Réseau des Grands Sites de France

Le marais de Brouage fait l'objet d'un Projet Grand Site de France initié par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Il s'agit d'une démarche de gestion équilibrée de cet espace fragile qui vise à préserver le caractère exceptionnel de ses paysages et adapter le territoire au changement climatique, en mettant en place un projet de développement durable générant des retombées pour ses habitants, ses usagers et ses acteurs économiques.



Du PGSF à la labellisation Grand Site de France



GRAND SITE DE FRANCE Réseau des Grands Sites de France

● 26 Grands Sites de France

- Aven d'Orignac.....1
- Baie de Somme.....2
- Bibracte - Morvan des Sommets.....3
- Camargue gardoise.....4
- Cap d'Erquy - Cap Fréhel.....5
- Chaîne des Puys - Puy de Dôme *.....6
- Cirque de Navacelles ***.....7
- Cité de Ménerve, gorges de la Cesse et du Brian.....8
- Conca d'Or, vignoble de Patrimoine.....9
- Concours - Sainte-Victoire.....10
- Dunes de Flandre.....11
- Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.....12
- Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort.....13
- Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert **.....14
- Gorges du Tarn, de la Jorte et Causses ***.....15
- Iles Sanguinaires - pointe de la Parata.....16
- Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez.....17
- Marais Poitevin.....18
- Massif du Cantal.....19
- Montségur.....20
- Pointe du Raz en Cap Sizun.....21
- Puy Mary - Volcan du Cantal.....22
- Salagou - Cirque de Mourèze.....23
- Solutré Pouilly Vergisson.....24
- Vallée de la Vézère *.....25
- Vézelay *.....26

● Projets Grands Sites de France

- Cirque du Fer à Cheval.....27
- Cité de Carcassonne *.....28
- Conques Vallées Lot et Dourdou **.....29
- Dune du Pilat.....30
- Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre.....31
- Gorges de l'Ardeche.....32
- Gorges du Gardon.....33
- Gorges du Verdon.....34
- La Fontaine de Vaucluse.....35
- La Hague.....36
- Marais de Brouage.....37
- Massif de l'Estérel.....38
- Massif du Ballon d'Alsace.....39
- Ocres du Luberon.....40
- Presqu'île de Glens et Salins d'Hyères.....41
- Rocamadour **.....42

○ Sites classés engagés dans la démarche Grand Site de France

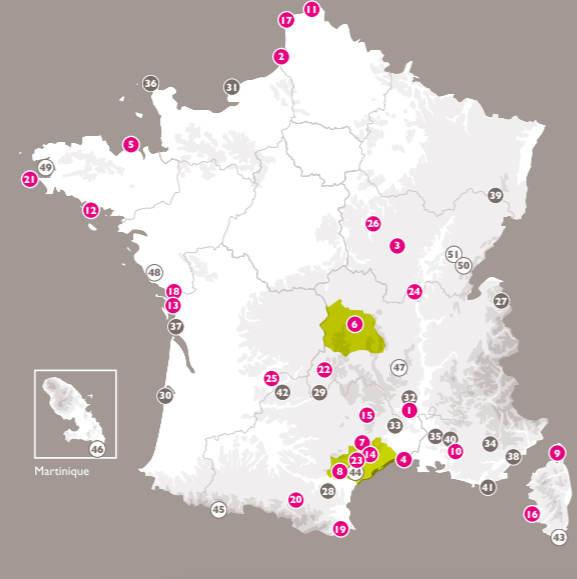
- Bonifacio.....43
- Canal du Midi - Béziers *.....44
- Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre *.....45
- Des Salines à la Baie des Anglais.....46
- Gerbière - Mézenc.....47
- Havre du Payré.....48
- Presqu'île de Crozon.....49
- Vallée de l'Hérison - Plateau des 7 Lacs.....50
- Vignobles et Recluses du Jura.....51

■ 2 grandes collectivités

- Département de l'Hérault
- Département du Puy-de-Dôme

* site du patrimoine mondial ** site du patrimoine mondial ou titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle *** site inscrit par le Bien "Craus et Grèzes, paysage culturel de l'agriculture méditerranéenne", inscrit sur la Liste du patrimoine mondial **** site inscrit par le Bien "Jol de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes", inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Près de 40 millions de visiteurs... FÉVRIER 2026



Marais de Brouage : territoire d'exception

Site classé en 2011 en raison de ses caractères historique et pittoresque, le marais de Brouage constitue l'une des plus riches et emblématiques zones humides du territoire français. Issu du comblement de l'ancien golfe de Saintonge, il est aussi le fruit d'aménagements constants depuis des siècles.

De cette subtile alchimie de la nature et de la main de l'Homme sont nés une diversité de paysages, un patrimoine remarquable, une riche biodiversité, des usages économiques ou de loisir qui forgent l'identité de ce territoire et en font un lieu de vie unique et un bien commun à préserver pour les générations présentes et futures.



Conception graphique DOSSCOCO®



La démarche Grand Site de France

La politique des Grands Sites est une politique menée par l'État afin de protéger et valoriser des sites classés au titre de la loi de 1930 sur « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

Le Projet Grand Site : outil de la démarche

Cette politique se caractérise par l'accompagnement de l'État aux collectivités qui le souhaitent, dans la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à préserver la qualité des paysages et l'identité d'un territoire, et à le faire découvrir en respectant l'esprit des lieux : on parle alors de Projet Grand Site de France (PGSF).

Le label Grand Site de France

Le PGSF se traduit notamment par la mise en œuvre de ce programme d'actions, au terme duquel le label Grand Site de France est susceptible d'être décerné par le ministère de la Transition écologique pour huit années, venant ainsi reconnaître la qualité de la gestion du site.



Une démarche d'excellence

Il existe en France :

4 800 sites inscrits

2 695 sites classés

30 Opérations Grand Site

21 Grands Sites de France

Le Projet Grand Site de France marais de Brouage

Coordonné par l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage, le Projet Grand Site vise à fédérer les différents acteurs du marais autour d'un projet commun de développement durable du territoire.

Il propose de mettre en cohérence leurs actions avec comme fil conducteur la prise en compte des paysages et du changement climatique, pour que chacun œuvre à son échelle à la pérennité de cette zone humide d'exception.

Concrètement, le PGSF se traduit par l'élaboration puis la mise en œuvre d'un programme d'actions avec des objectifs à atteindre et des moyens à mobiliser dans les domaines aussi divers que l'eau, la biodiversité, les paysages, l'économie, les loisirs, le patrimoine, la culture...

Préserver les valeurs du site et préparer son adaptation au changement climatique

Le Projet Grand Site n'induit pas de mesures réglementaires supplémentaires. Il peut au contraire permettre aux habitants, entreprises, associations, collectivités... d'être accompagnés techniquement et réglementairement pour que leurs projets d'aménagements s'opèrent en cohérence avec les règles existantes et le projet de territoire défini collectivement.

5 grandes orientations ont été définies :

- **Rendre résilients les paysages et les patrimoines du Grand Site.**
- **Pratiquer et visiter le Grand Site en respectant les lieux et les Hommes.**
- **Préserver et transmettre l'esprit des lieux** et faire comprendre les évolutions à venir.
- **Agir pour l'économie et la vie locales** afin d'assurer une gestion durable du site.
- **Consolider la dynamique territoriale** et la gouvernance partenariale.

Aussi, le PGSF est compatible, et même complémentaire, avec le projet de Parc naturel régional (PNR) sur les marais du littoral charentais qui recouvre un périmètre plus large avec d'autres objectifs. Il y a d'ailleurs plusieurs Grands Sites de France qui sont compris dans le périmètre d'un PNR.

Le Projet Grand Site de France doit permettre de :

- **Affirmer l'identité et les valeurs du marais** en valorisant l'authenticité du site et en évitant toute standardisation dans les aménagements lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires.
- **Impliquer les acteurs locaux et les habitants dans le développement du territoire** en leur permettant d'exprimer leurs attentes et de prendre en main l'avenir du marais.
- **Maintenir des activités génératrices de richesses** en valorisant les filières et en faisant cohabiter les usages.
- **Reconnecter les jeunes et les habitants à leur territoire** en transmettant son histoire, ses savoir-faire, ses mémoires afin de cultiver la fierté du marais.
- **Faire respecter les lieux par les visiteurs extérieurs** en maîtrisant la fréquentation et en faisant comprendre les fragilités du site.
- **Bénéficier de financements** en associant l'État et les collectivités.

